

Le Frontenac Condominium Association Inc.

Liste des prix 2016

À TOUS LES PROPRIÉTAIRES

Objet : Liste des prix pour les services et accommodations disponibles auprès de l'Association.

Espace de stationnement*	
Stationnement	Prix 2016
Deuxième stationnement annuel (dans l'espace des stationnements réguliers ou les trois espaces réservés, identifiées par des lignes blanches)	500\$
Par mois, avec permis (dans les espaces réservés aux invités)	60\$
Plus d'une nuit, jusqu'à 7 nuits, avec permis (dans les espaces réservés aux invités)	20\$
Une nuit, avec permis fourni par le propriétaire ou locataire (dans les espaces réservés aux invités)	Gratuit

* La gestion des places et des paiements des stationnements est sous la responsabilité du gérant de l'Association. Tous les véhicules en infraction seront remorqués au frais du propriétaire.

Entreposage de bicyclette*	
Espace	Prix 2016
Espace intérieur barré	15\$
Espace extérieur sur support et support au sol	5\$

* Afin de conserver votre privilège et ainsi garder votre espace, le paiement doit être fait avant le 31 décembre de l'année en cours pour l'année suivante.

Espace de remisage*	
Espace	Prix 2016
Espace situé sur les étages	100\$

* Afin de conserver votre privilège et ainsi garder votre espace, le paiement doit être fait avant le 31 décembre de l'année en cours pour l'année suivante.

Clé MEDECO pour les portes d'accès à l'édifice*						
Clé	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e
Prix	15\$	15\$	15\$	25\$	25\$	25\$

* Les clés codées Medico sont utilisées depuis juin 2009. Pour obtenir une clé, la signature du propriétaire est obligatoire. Si le propriétaire est dans l'impossibilité de se présenter en personne, il peut désigner une personne responsable en faisant parvenir soit :

- Un courriel à lefrontenac@bellsouth.net;
- Une lettre signée par télécopieur au 305.933.0575;
- Une lettre signée par la poste.

Le paiement doit être fait en argent ou par chèque.

Pour assurer le contrôle de la circulation des clés, l'Association possède, pour chaque propriétaire, une liste des clés comportant le numéro de celles-ci qui vous ont été remises et votre signature. À chaque achat de clé, vous recevez une copie de la liste à jour identifiant les clés que vous possédez.

Lors de la vente de votre condo, l'Association récupèrera les clés numérotées inscrites sur votre liste et vous remboursera le montant que vous aurez payé. Si vous ne pouvez pas remettre toutes les clés inscrites sur votre liste, vous aurez une pénalité de 100 \$ par clé manquante, que vous devrez payer à l'Association avant de conclure votre transaction chez l'avocat.

Lors de la perte d'une clé, vous devez aviser immédiatement l'Association afin qu'elle puisse enregistrer cette clé hors service.

Pour assurer la sécurité des lieux, les visiteurs doivent être accompagnés d'un résident de l'immeuble. Le gérant de l'Association pourra procéder occasionnellement à la

vérification de l'identité des personnes présentes à l'intérieur des espaces barrés. Aucun prêt de clé ni de télécommande pour la barrière du stationnement ne sera toléré. Advenant la présence de visiteurs non autorisés ayant eu accès aux lieux avec une clé prêtée (à la piscine entre autres), les gens seront invités à quitter immédiatement et la clé sera confisquée. Le propriétaire fautif sera avisé et devra déboursier 100 \$ pour récupérer la clé.

Changement du numéro de téléphone utilisé pour votre condo*	
Application	Prix
Nouveau propriétaire, lors de l'achat du condo, pour la première fois	Gratuit
Changement du numéro de téléphone utilisé pour votre condo	30\$

* Le changement de numéro de téléphone utilisé pour votre condo entraîne des procédures administratives, notamment la mise à jour de la programmation du système d'intercom et la liste des propriétaires.

Tout propriétaire qui est en défaut de paiement auprès de l'Association n'aura pas droit à ces services tant que son solde ne sera pas entièrement payé.

Le conseil d'administration